



Madame le Maire
MAIRIE
15 route de Girancourt
88270 HENNECOURT

Réf. : NB/AT 167-2022

Mirecourt, le 22 novembre 2022

Objet : Foncier en extension des zones d'activités dans les documents d'urbanisme – ZA d'Hennecourt

Madame le Maire,

Comme vous le savez, dans le cadre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec les objectifs définis par le SCOT des Vosges Centrales, il est notamment nécessaire :

- de réduire le foncier en extension (périmètre constructible) des zones à vocation économique définies au sein des documents d'urbanisme communaux,
- de répartir, entre les différentes zones d'activités, la surface restant admise en extension, en tenant compte de l'intérêt des zones concernées et des projets ou besoins existants.

Nous avons déjà discuté de la possibilité de ne pas conserver de surfaces d'extension des constructions sur la zone artisanale d'Hennecourt, compte tenu de l'inaboutissement de l'un des projets. Dans cette optique, la parcelle ZA 9 ne serait pas conservée comme constructible, soit environ 2,4ha.

Par la présente, je vous confirme que nous retenons cette option.

Par ailleurs, l'activité existante sur la parcelle ZA8 étant une activité de méthanisation agricole, elle pourrait se trouver en zone non constructible de la future carte communale (à confirmer lors de vos travaux avec le bureau d'études et les partenaires). Si tel est bien le cas, le périmètre « zone artisanale » pourrait être supprimé.

Je vous remercie donc, dans le cadre de la révision de votre carte communale, de prendre en compte cette position relative au foncier économique. Nous restons à disposition si nécessaire.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes salutations cordiales.

La Présidente,
Nathalie BABOUHOT



Copie au SCOT des Vosges Centrales